

**Assemblée générale**

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
29 novembre 2004
Français
Original: anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 33^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le 13 novembre 2002, à 10 heures

Président : M. Suazo..... (Honduras)
puis : M. Kavan (Vice-Président)..... (République tchèque)

Sommaire

Point 87 de l'ordre du jour : Environnement et développement durable (A/57/55, A/57/132, A/57/84-S/2002/645, A/57/202, A/57/329, A/57/331, A/57/343, A/57/350, A/57/422-S/2002/1064)

- a) Mise en œuvre d'Action 21 et du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 (A/57/3 (Part I et II), A/57/44, A/57/460, A/57/497, A/CONF.199/20)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10 h 20.

Point 87 de l'ordre du jour : Environnement et développement durable (A/57/55, A/57/132, A/57/84-S/2002/645, A/57/202, A/57/329, A/57/331, A/57/343, A/57/350, A/57/422-S/2002/1064)

a) Mise en œuvre d'Action 21 et du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 (A/57/3 (Part I et II), A/57/44, A/57/460, A/57/497, A/CONF.199/20)

1. **M. Desai** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg en août et septembre 2002 (A/CONF.199/20), dit que l'objectif principal du Sommet était d'examiner la mise en œuvre d'Action 21 et de déterminer ce qui devrait être fait pour renforcer ce processus. Les participants au Sommet se sont concentrés sur les objectifs, les cibles, les échéances, les ressources promises et la technologie afin de traduire les orientations générales d'Action 21 en programmes très concrets. Le Sommet a été une première parce qu'on s'est efforcé de faire participer les partenaires de la société civile non seulement à la Conférence elle-même mais aussi à diverses réunions tenues en parallèle. Des progrès importants ont été réalisés avec l'adoption d'engagements précis, d'objectifs et d'échéances dans les cinq principaux domaines recensés par le Secrétaire général : eau, énergie, santé, agriculture et diversité biologique. Le programme de travail issu du Sommet est beaucoup plus détaillé que celui d'Action 21 dans certains domaines : énergie, domaine marqué par une ferme volonté d'augmenter de toute urgence la part des énergies renouvelables et de fournir de l'énergie à ceux qui en ont besoin; eau et assainissement; agriculture, en particulier en ce qui concerne la désertification, avec l'élargissement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à des projets de lutte contre ce phénomène; santé et diversité biologique; océans; et atténuation des effets des catastrophes naturelles. Le suivi devrait rester axé sur la mise en œuvre du programme de travail et garantir que les ressources promises pour des partenariats soient effectivement fournies et utilisées aux fins prévues, que le programme de travail soit lié aux objectifs du Millénaire en matière de développement et que les ressources promises à la Conférence internationale sur le financement du développement se concrétisent et

soient mises au service des objectifs convenus à Johannesburg.

2. La réunion de la Commission du développement durable qui se tiendra en 2003 devra être principalement consacrée à la planification plutôt qu'à des questions de fond. L'accent devra être mis sur une restructuration de la Commission qui lui permette d'entretenir la dynamique créée à Johannesburg. Il faudrait que la Commission adopte un programme de travail pluriannuel qui lui permettrait de s'occuper de multiples sujets de préoccupation tout en lui évitant d'avoir à inscrire chaque année toutes les questions à son programme. La Commission devra décider si elle veut continuer à suivre une approche thématique ou s'organiser davantage – et par quels moyens – en fonction des objectifs et des tâches convenus au Sommet mondial. Il conviendrait également d'examiner les moyens de maintenir les liens créés à Johannesburg entre le processus mondial et les processus régionaux. Les échanges de données d'expérience pourraient s'avérer encore plus fructueux au niveau régional qu'au niveau mondial, et il faudrait que les réunions de la Commission tiennent compte de l'importance d'entretenir ces liens entre le processus mondial et les processus régionaux. Il serait bon également de prendre une décision sur le rôle que la Commission pourrait jouer pour faciliter les différents types de synergie produits par les partenariats entre le secteur public et les partenaires non étatiques.

3. On ne saurait trop insister sur l'importance de la relation entre les processus centraux et les composantes opérationnelles du système des Nations Unies. Il faut réexaminer la nature des accords actuels de collaboration entre ces différentes composantes et intégrer les objectifs, les cibles et les échéances fixés à Johannesburg aux processus de coordination déjà mis en place au niveau des pays. Les questions sont déjà à l'étude.

4. Le programme convenu à Johannesburg ne vise pas seulement les pays en développement, mais aussi les pays développés en ce qui concerne, d'une part, l'appui qu'ils pourraient fournir, et d'autre part, la question de la consommation et de la production durables. Les engagements très concrets qui ont été pris concernant la consommation et la production durables figurent parmi les principaux progrès réalisés lors du Sommet.

5. En conclusion, M. Desai évoque les préoccupations qui ont été exprimées à propos de certaines innovations typographiques dans le rapport. Ces innovations ont un caractère essentiellement stylistique, mais il s'engage à ce que le rapport soit publié exactement sous la forme sous laquelle il a été approuvé, même si cela impose de publier une version révisée.

6. **M. Dengo** (Chef du Service de l'eau, des ressources naturelles et des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales) présente le rapport du Secrétaire général sur les activités menées au titre des préparatifs de l'Année internationale de l'eau douce, 2003 (A/57/132). Le lancement de cette année sera célébré au Siège de l'ONU le 12 décembre 2002. Au sein de l'Organisation, les activités organisées dans le cadre de l'Année internationale de l'eau douce sont coordonnées conjointement par le Département des affaires économiques et sociales, l'UNESCO et le PNUE. Les objectifs de l'Année sont de mobiliser l'opinion publique et d'encourager l'adoption de mesures qui reflètent l'importance que revêtent l'utilisation et la gestion durables des ressources en eau douce. L'Année arrive à un moment idéal car elle fait suite à l'Année internationale de la montagne et au Sommet mondial pour le développement durable et précède le troisième Forum mondial sur l'eau, qui se tiendra à Kyoto (Japon) en mars 2003. Par ailleurs, l'ONU doit publier un rapport sur la mise en valeur des ressources en eau dans le monde en 2003.

7. Pour mener à bien une entreprise aussi ambitieuse dans des délais aussi brefs, il faut pouvoir compter sur la pleine participation de toutes les parties prenantes. L'engagement et la participation active des gouvernements, de la société civile et du secteur privé sont indispensables si l'on veut que les partenariats ainsi établis continuent de travailler à la réalisation des objectifs de l'Année au-delà de 2003. Les gouvernements sont invités à établir des comités nationaux et à désigner des interlocuteurs pour faciliter et promouvoir les activités de l'Année, et les Missions permanentes auprès de l'ONU intéressées sont priées de réunir un groupe officieux qui se chargerait d'appuyer à New York les activités prévues dans le cadre de l'Année et de les transposer dans leur propre pays. Il importe également que les États Membres, les organisations nationales et internationales et le secteur privé mobilisent des contributions volontaires.

M. Dengo exprime la gratitude du Secrétariat envers les gouvernements qui ont déjà fourni ou promis un appui pour l'Année, notamment les Gouvernements néerlandais, singapourien et tadjik.

8. **M. Vallenilla** (Venezuela), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'il est indéniable que des progrès ont été réalisés lors du Sommet mondial pour le développement durable. Toutefois, un examen de la situation mondiale par rapport aux trois piliers du développement durable montre que les problèmes de développement existent toujours et que les difficultés pour les générations actuelles et futures ont continué de se multiplier. Des modes de développement non viables et inquiétants continuent de prédominer, alors qu'ils reposent sur des modes de production et de consommation qui ont des conséquences économiques, sociales et environnementales néfastes dans le monde entier, en particulier dans les pays en développement. La réalité est décourageante : c'est un fait que les objectifs d'Action 21 n'ont pas été atteints.

9. Le Groupe des 77 et la Chine appellent la communauté internationale à respecter les engagements pris par les chefs d'État et de gouvernement dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Sans une coopération internationale digne de ce nom, des ressources financières suffisantes et une volonté politique forte, aucun progrès ne sera possible. L'inaction pourrait avoir de graves conséquences économiques, sociales et environnementales pour de nombreux pays en développement, voire conduire à l'effondrement de certains d'entre eux. Par ailleurs, la crédibilité du système multilatéral est en jeu. La communauté internationale doit saisir l'occasion offerte par le Plan de Johannesburg pour mettre intégralement en œuvre Action 21.

10. Le Groupe des 77 et la Chine renouvellent leur appel à une plus grande cohérence et une meilleure coordination des politiques de tous les organismes participant à la gestion du développement durable, afin de promouvoir des approches plus intégrées des problèmes économiques, sociaux et environnementaux. La Commission du développement durable doit fonctionner de façon plus efficace et proposer des orientations concrètes à partir d'un programme de travail réaliste assorti d'objectifs réalistes. Par ailleurs, le PNUE devrait privilégier l'action et la partie de son mandat qui consiste à encourager tout le système des Nations Unies à mener des activités en faveur de

l'environnement devrait être renforcée. Le Groupe des 77 et la Chine sont convaincus que le programme Action 21 doit continuer à être mis en œuvre en même temps que les recommandations issues des grandes conférences organisées sous l'égide des Nations Unies depuis 1992, en particulier le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

11. Le Groupe des 77 et la Chine se félicitent des efforts déployés dans le cadre des préparatifs de l'Année internationale de l'eau douce prévue pour 2003. Cette année fournira la première occasion concrète d'encourager l'adoption de mesures visant à atteindre l'objectif énoncé dans la Déclaration du Millénaire qui consiste à réduire de moitié d'ici à 2015 le pourcentage des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable ou n'ont pas les moyens financiers de s'en procurer. De telles mesures doivent être appuyées par la communauté internationale tout entière.

12. **Mme Løj** (Danemark), prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie) et des États associés (Chypre et Malte), qui souscrivent à sa déclaration, dit que l'application des textes issus des réunions de Doha, Monterrey et Johannesburg constituera le programme multilatéral de développement durable pour les prochaines années. L'Union européenne se félicite des accords conclu à Johannesburg sur de nouveaux objectifs, de nouvelles échéances et des programmes de travail précis. Ces accords, qui concernent l'eau et l'assainissement, les stocks de poissons, les océans, les substances chimiques, la biodiversité et l'accès à l'énergie, y compris à l'énergie renouvelable, les modes durables de production et de consommation et les stratégies de développement durable, sont des compléments importants d'Action 21 et des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Le fait que le Sommet de Johannesburg ait déclaré fermement que la bonne gouvernance, une meilleure participation de la société civile et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que de la diversité culturelle sont essentiels au développement durable est également encourageant. À cet égard, l'Union européenne souhaite insister une nouvelle fois sur l'importance de l'égalité entre les sexes. Les femmes doivent, au même titre que les

hommes, être en mesure de participer pleinement et sur un pied d'égalité à la formulation des politiques et à la prise de décisions et bénéficier d'un accès complet aux opportunités économiques, y compris à la propriété foncière et à l'héritage. L'Union européenne se félicite également de la décision prise par plusieurs pays de ratifier le Protocole de Kyoto.

13. L'Union européenne appuie les initiatives de partenariat annoncées à Johannesburg et invite tous les pays et les parties prenantes à multiplier ces partenariats dans le cadre du Plan de mise en œuvre. Ces initiatives peuvent en effet inciter les gouvernements, la société civile et les entreprises à agir en faveur du développement durable. À cet égard, l'initiative « De l'eau pour la vie » de l'Union européenne ainsi que l'initiative relative à l'énergie illustrent parfaitement la ferme volonté de l'Union de mettre en œuvre les textes issus du Sommet de Johannesburg. Ces initiatives sont en voie d'être renforcées, en étroite coopération avec les pays partenaires et les parties prenantes concernées.

14. S'agissant de l'énergie renouvelable, la coalition formée par l'Union européenne et divers autres États qui a fait une déclaration à ce sujet lors du Sommet mondial (A/CONF.199/19) est résolue à se donner des objectifs nationaux précis, ambitieux et assortis d'échéances visant à accroître la part de l'énergie renouvelable dans la production d'énergie, fixer des objectifs nationaux, régionaux et, si possible, mondiaux. Elle est également résolue à coopérer dans la réalisation de ces objectifs. L'Union européenne invite les autres pays à se joindre à cet effort.

15. L'Union européenne souhaite insister sur la nécessité de veiller à la cohérence entre le suivi de la Déclaration du Millénaire et celui des autres conférences et sommets organisés sous l'égide des Nations Unies, y compris le Sommet de Johannesburg. Le suivi de toutes ces conférences doit être coordonné et intégré aux niveaux national et régional, ainsi qu'au sein du système des Nations Unies. L'Union européenne est déterminée à encourager la transposition des objectifs à long terme en matière de développement durable dans les politiques, dans les structures nationales et régionales et dans les directives opérationnelles des organismes internationaux concernés.

16. L'Assemblée générale devrait confirmer que le développement durable est une composante essentielle

du tableau général des activités des Nations Unies. Le dialogue de haut niveau qui est en cours sur le renforcement de la coopération internationale pour le développement devrait inclure des rapports sur les progrès accomplis vers le développement durable. Le Conseil économique et social devrait jouer un rôle plus important et superviser, à l'échelle du système des Nations Unies, la coordination et l'intégration des aspects économiques, sociaux et environnementaux des politiques et programmes des Nations Unies visant à promouvoir le développement durable. À cet égard, le Conseil devrait examiner les moyens de renforcer la cohérence, la coordination et la coopération dans ses relations avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), notamment dans le cadre de ses réunions de printemps avec ces institutions. L'Assemblée générale devrait prier le Secrétaire général d'établir un rapport sur la façon dont l'Accord de Johannesburg a été appliqué aux structures de gouvernance de l'ONU.

17. La Commission du développement durable devrait elle aussi être renforcée, et elle devrait s'intéresser de plus près au Plan de mise en œuvre de Johannesburg. À ce propos, l'Union européenne attend avec intérêt les prochains débats sur le programme de travail quinquennal de la Commission, qui devraient porter sur la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et les nouveaux problèmes et les nouvelles opportunités qui apparaissent dans le monde et aider la Commission à créer un mécanisme crédible et souple de suivi des partenariats. Il importe également d'assurer un suivi aux niveaux régional, national et local, où il faudra prendre des mesures supplémentaires pour remédier aux conséquences négatives de la situation actuelle sur les plans environnemental, économique et social, notamment en consolidant les institutions régionales, en formulant et en appliquant des stratégies pour le développement durable et en renforçant les mécanismes locaux de mise en œuvre d'Action 21. L'Union européenne cherche à renforcer le rôle des commissions économiques régionales de l'ONU et d'autres organismes régionaux pertinents pour faire avancer le développement durable et elle a demandé instamment à la Commission économique pour l'Europe de profiter lors de la cinquième Conférence ministérielle intitulée « Un environnement pour l'Europe », qui se tiendra à Kiev en 2003, pour stimuler la mise en œuvre des décisions adoptées à Johannesburg.

18. Faisant observer que chaque pays a au premier chef la responsabilité de son développement durable, Mme Løj salue la création du NEPAD et l'appui que lui apporte la communauté internationale. En conclusion, elle insiste sur la détermination de l'Union européenne à assurer la cohérence entre ses politiques intérieures et extérieures afin d'éliminer la pauvreté, et de favoriser le développement durable dans le monde entier.

19. **M^{me} Ndhlovu** (Afrique du Sud), prenant la parole au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), dit que le Sommet de Johannesburg a donné à la communauté internationale les meilleurs résultats possibles pour le développement durable compte tenu de l'environnement politique mondial actuel. Les participants au Sommet ont notamment réaffirmé l'importance d'Action 21, des Principes de Rio et des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et souligné que l'élimination de la pauvreté, la rationalisation des modes de consommation et de production et une gestion rationnelle des ressources naturelles sont à la fois les principaux objectifs et les conditions d'existence du développement durable. Ils ont examiné de près certains obstacles au développement durable, comme l'inéquité du système économique mondial et du commerce international et l'insuffisance des transferts de technologies. Ils ont quitté le terrain du débat politique pour celui de l'application pratique et montré qu'il importait d'intégrer et de coordonner les activités de suivi des grandes conférences. Le Sommet a permis de mettre en évidence la nécessité d'une collaboration entre les gouvernements et les grands groupes pour aller plus loin dans le développement durable.

20. Le Sommet s'est traduit par de nouveaux accords et de nouveaux objectifs. Les participants se sont notamment engagés à nouveau à améliorer l'accès à l'eau, aux soins de santé et à l'éducation, et de nouveaux objectifs ont été fixés pour l'assainissement, l'agriculture et la pêche.

21. L'Afrique du Sud se félicite de l'attention accordée aux mécanismes régionaux de la promotion du développement durable et de l'accent mis sur l'Afrique. À cet égard, elle se félicite tout particulièrement que le Sommet ait décidé d'appuyer le NEPAD et d'autres initiatives régionales et sous-régionales en Afrique, notamment par le financement, la coopération technique et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles. Les diverses

initiatives de partenariat annoncées pendant le Sommet devraient compléter les accords intergouvernementaux.

22. M^{me} Ndhlovu invite la communauté internationale à mettre en œuvre les textes issus du Sommet de façon globale et équilibrée. La Commission du développement durable devrait être revitalisée de façon à en améliorer l'efficacité. L'accent devrait être mis sur la mise en œuvre pratique et il faudrait établir un lien entre ses activités et les processus régionaux de suivi. À cet égard, la participation des différentes parties prenantes devrait être renforcée et il faudrait absolument établir des liens entre la Commission et le suivi des objectifs du Millénaire en matière de développement et de la Conférence internationale sur le financement du développement. Les institutions internationales, y compris les institutions financières, ont été invitées à intégrer les textes issus du Sommet mondial pour le développement durable dans leurs programmes de travail respectifs.

23. La Communauté espère pouvoir compter sur la collaboration constructive de tous ses partenaires et de toutes les institutions concernées pour mettre en œuvre dans sa sous-région les textes issus de Johannesburg. Les problèmes conjugués d'une sécheresse prolongée, de l'insécurité alimentaire et de la pandémie du VIH/sida rendent d'autant plus nécessaire une mise en œuvre urgente dans la sous-région.

24. **M. Kolby** (Norvège) dit que les engagements pris lors du Sommet de Johannesburg sont très insuffisants au regard des efforts qu'il faudrait déployer pour résoudre les problèmes environnementaux et éliminer la pauvreté. Toutefois, étant donné la complexité des problèmes et les difficultés rencontrées pendant les négociations, les résultats sont meilleurs que ce à quoi sa délégation s'attendait. Il est notamment encourageant qu'un consensus ait pu être réalisé sur des objectifs ambitieux dans certains domaines importants, comme l'eau et l'assainissement.

25. Il a en effet été convenu de réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de la population mondiale qui n'a pas accès à l'assainissement de base, à l'eau potable. Faisant observer que le Plan de mise en œuvre de Johannesburg appelle à une coordination plus étroite au sein du système des Nations Unies et entre ce système et les institutions financières pendant l'Année internationale de l'eau douce tant en 2003 que par la suite, M. Kolby dit que l'ONU devrait assumer un rôle de leader dans la formulation d'un programme d'action

pour l'eau douce. L'Organisation devrait organiser un effort concerté pour aider les régions les plus touchées à parvenir à une gestion durable de leurs ressources en eau.

26. Des progrès ont également été accomplis dans le domaine des substances chimiques. À cet égard, la Norvège attend avec intérêt le débat sur l'évaluation des concentrations de mercure dans le monde qui aura lieu pendant la session de 2003 du Conseil d'administration du PNUE. La Norvège estime qu'il faut absolument mettre au point un instrument juridique ayant force d'obligation face au problème posé par le mercure et les autres métaux lourds et elle s'y emploiera. Elle se félicite également des engagements pris pour ralentir la réduction de la biodiversité d'ici 2010 et la détérioration actuelle des ressources naturelles.

27. Aucun accord n'a toutefois été conclu sur des objectifs ambitieux en matière d'énergie. Augmenter la proportion de l'énergie mondiale fournie par des sources d'énergie renouvelable est de la plus grande importance dans la lutte contre le changement climatique et la Norvège collaborera avec les pays partageant ses vues pour accroître l'utilisation de ces énergies. Il est également indispensable de chercher à mettre en place un régime plus ambitieux et bénéficiant d'une participation à la fois large et équilibrée face au changement climatique. À long terme, la concrétisation des engagements pris lors du Sommet dépend de l'action des gouvernements. La Norvège est prête à assumer sa part de responsabilités à cet égard. Le Gouvernement norvégien a lancé quelques mois plus tôt son plan d'action pour lutter contre la pauvreté dans les pays du Sud à l'horizon de 2015, plan qui couvre des domaines clefs pour la réduction de la pauvreté, notamment l'environnement et la gestion des ressources naturelles.

28. Il importe de s'employer à ce que les initiatives de partenariat lancées à Johannesburg facilitent la réalisation des objectifs fixés dans le Plan de mise en œuvre. La Norvège a annoncé un partenariat international avec le PNUE qui vise à renforcer les capacités de gestion de l'environnement et constitue une contribution à l'élimination de la pauvreté en Afrique. Elle souhaite que d'autres pays s'associent à cette initiative pour l'élargir et pour faciliter sa mise en œuvre. Il faudrait utiliser les structures existantes de façon plus efficace pour le suivi, la coordination et l'application des textes adoptés lors des conférences

organisées sous l'égide des Nations Unies. L'Assemblée générale, le Conseil économique et social et leurs organes subsidiaires devraient jouer un rôle de premier plan dans le suivi de l'application des textes issus de ces conférences. La Commission du développement durable devrait être renforcée et devenir un lien privilégié de dialogue politique sur les liens entre les trois dimensions du développement durable. Il importe également que la Commission collabore étroitement avec tous les organismes du système des Nations Unies s'occupant de développement durable.

29. Le Sommet de Johannesburg devrait être suivi d'actions concrètes pour réduire la pauvreté, changer les modes de production et de consommation et rationaliser la gestion des ressources naturelles. Il ne faut pas laisser ce processus perdre sa dynamique, et la communauté internationale doit prendre ses engagements au sérieux et procéder à des changements réels; elle le doit aux générations futures.

30. *M. Kavan (République tchèque), Vice-Président, prend la présidence.*

31. **M. Shamanov** (Fédération de Russie) dit que sa délégation est dans l'ensemble satisfaite des résultats du Sommet mondial pour le développement durable, qui a réaffirmé la priorité des efforts nationaux en vue du développement durable. La Fédération de Russie s'attache à mettre en place un cadre législatif moderne pour le développement durable qui repose sur les principes de l'économie de marché et de la démocratie; à assurer la sécurité de l'environnement; à maintenir l'intégrité des écosystèmes naturels et la qualité de l'environnement; à améliorer le système d'enseignement et de vulgarisation des sciences de l'environnement; et à mettre au point et utiliser des technologies novatrices. Le Gouvernement russe a adopté une « doctrine écologique » pendant l'été 2002 et un plan qui tient compte des décisions du Sommet mondial pour le développement durable est en cours d'élaboration pour mettre en œuvre cette doctrine. La Douma a récemment consacré aux décisions du Sommet des audiences spéciales pendant lesquelles plusieurs initiatives législatives, visant à améliorer les activités nationales pour le développement durable ont été proposées.

32. Il importe de ne pas laisser faiblir l'élan acquis à Johannesburg. Réformer la Commission du développement durable sur la base des décisions prises

par le Sommet en adaptant ses méthodes de travail aux nouvelles réalités constitue une priorité à cet égard. Le Plan de mise en œuvre aurait tout à gagner de la création au sein du Secrétariat de l'ONU d'un groupe spécial consacré aux cinq domaines principaux recensés par le Secrétaire général. Pour que le Plan réussisse, il faut mettre en place des dispositifs originaux et efficaces, en particulier sur le plan des coûts, auxquels participeraient les principaux organismes du système des Nations Unies. Les activités menées dans un domaine spécifique doivent tenir compte des recommandations des organismes compétents pour ce domaine et réduire l'écart entre les solutions théoriques et les activités opérationnelles. Il est également indispensable d'identifier des moyens concrets de mettre en œuvre les recommandations du Sommet au niveau régional en formulant des stratégies et des plans régionaux qui seraient coordonnés par les commissions économiques régionales. Il faudrait aussi trouver des approches communes sur des questions aussi fondamentales que celle de l'indemnisation des pays qui sont aujourd'hui les « donateurs écologiques » de la planète et lui fournissent de précieux services environnementaux. Il serait utile que le PNUE effectue une étude analytique approfondie de tous les aspects de cette question.

33. **M^{me} Zhang Zxiao'an** (Chine) dit que le Sommet mondial a permis à la communauté internationale de parvenir à un consensus face aux défis du développement durable. Il reste maintenant à appliquer les textes issus du Sommet et mettre en place des mécanismes de suivi appropriés pour transformer les objectifs fixés et les engagements pris en mesures concrètes et en résultats tangibles.

34. Pour atteindre les objectifs fixés dans Action 21 et dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial, les pays et les régions du monde doivent tendre vers un développement commun et créer de nouveaux partenariats fondés sur le respect mutuel, l'égalité et la réciprocité. La coopération internationale doit reposer sur le principe des « responsabilités communes mais différenciées ». Les pays devraient pouvoir compter sur des moyens financiers suffisants, des technologies adaptées et du personnel qualifié. La volonté politique doit se traduire non seulement par une augmentation de l'aide publique au développement et des transferts de technologies à des conditions préférentielles, mais aussi par l'accès aux marchés pour les pays en

développement, l'élimination du protectionnisme commercial et la réduction de la dette.

35. La Commission du développement durable doit rester au sein du système des Nations Unies la principale instance chargée d'examiner les questions de développement durable, et la Chine est favorable à l'idée de convoquer une session d'organisation de la Commission pour déterminer ses méthodes et plans de travail futurs. La Chine attache une grande importance au développement durable et l'a intégré dans sa stratégie globale de développement économique national.

36. **M. Stagno** (Costa Rica), prenant la parole au nom du Groupe de Rio, fait remarquer qu'il est difficile de concilier le développement durable et le commerce international. Les réunions internationales récentes ont permis de mobiliser la communauté internationale et de la pousser à prendre des mesures résolues pour s'acquitter de ses obligations. M. Stagno évoque plusieurs résultats concrets obtenus au Sommet mondial, et insiste sur l'importance de l'accès à l'énergie comme stratégie de réduction de la pauvreté.

37. Le Groupe de Rio est convaincu que le développement durable exige un système économique international stable et sans exclusive, dans lequel la dimension environnementale est perçue comme une occasion d'investissements et d'échanges commerciaux plutôt qu'un obstacle ou une source de discrimination. Les pays développés devraient respecter les engagements qu'ils ont pris envers les pays en développement en ce qui concerne l'appui financier, le renforcement des capacités en matière de ressources humaines, les transferts de technologies et l'utilisation optimale des sources énergétiques. L'accent mis actuellement sur les problèmes de sécurité internationale ne doit pas détourner l'attention des problèmes de développement et d'environnement qui sont des priorités internationales. À cet égard, le Groupe de Rio souhaite réaffirmer le rôle central de l'ONU dans la promotion de la coopération internationale au service d'un développement durable.

38. Le Groupe de Rio attache une importance considérable à la mise en œuvre des résultats du Sommet de Johannesburg et souhaite en particulier insister sur les mandats énoncés au chapitre XI du Plan de mise en œuvre intitulé « Cadre institutionnel pour le développement durable », et à la section E de ce chapitre qui porte sur le rôle de la Commission du

développement durable. Le Groupe est toutefois préoccupé par le flou des projets de restructuration et le réaménagement de la Commission, en particulier en ce qui concerne les accords qui doivent être conclus en 2003 sur les modalités de fonctionnement et le programme de travail de la Commission en ce qui concerne l'interaction entre les sessions de négociation et les autres sessions ainsi que les résultats obtenus.

39. **M. Hussain** (Inde) dit que les buts et objectifs du Sommet mondial doivent être traduits en projets et actions concrets à tous les niveaux, bien que les résultats du Sommet n'aient pas été à la hauteur des attentes des pays en développement. Ces derniers espéraient que les pays développés prendraient des engagements précis et assortis d'échéances pour mettre à leur disposition des ressources financières importantes et des technologies respectueuses de l'environnement. Le représentant de l'Inde espère qu'une action collective menée dans l'esprit du principe des responsabilités communes mais différenciées permettra d'atteindre les objectifs communs.

40. S'agissant de l'élimination de la pauvreté, l'Inde se félicite de la décision prise de créer un fonds mondial de solidarité et espère qu'à sa session actuelle, l'Assemblée générale pourra déterminer les modalités de création de ce fonds. Elle se félicite également que les objectifs fixés pour l'accès à l'assainissement et à l'eau potable aient été convenus sur le plan international.

41. L'Inde est consciente de l'importance de la conservation, de la protection et de l'utilisation durable des ressources naturelles. Pour l'Inde, pays riche en biodiversité et en connaissances traditionnelles dans ce domaine, la décision de négocier un régime international qui permettrait d'assurer et de préconiser un partage juste et équitable des revenus de l'exploitation de ressources génétiques est particulièrement importante. Depuis longtemps, les pays en développement cherchent à bénéficier d'un partage équitable et ils appuient la création de systèmes *sui generis* et de systèmes traditionnels, puisque les dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce ne sont pas suffisantes. La tâche la plus urgente est de structurer la Commission du développement durable et de revitaliser ses activités conformément au mandat établi à Johannesburg. Il est à espérer que les questions en suspens comme le cadre, les critères et la portée des

partenariats seront examinées au sein de la Commission.

42. La délégation indienne conteste plusieurs corrections d'édition effectuées sur le texte de la version publiée du rapport du Sommet mondial pour le développement durable document A/CONF.199/20, car elles ne reflètent pas correctement le consensus établi entre les participants.

43. **M. Requeijo Gual** (Cuba) dit que les pays développés ne font pas preuve de la volonté politique nécessaire pour s'acquitter de leurs obligations et certains ont même tenté de vider de leur sens les principes de Rio, notamment celui des responsabilités communes mais différenciées. Les efforts déployés sur le plan international pour protéger les écosystèmes n'enlèvent rien au fait que les pays développés sont les principaux responsables de la dégradation de l'environnement et de la rupture de l'équilibre écologique des pays en développement. Le Sommet de Johannesburg a certes réaffirmé les objectifs de Rio, mais il n'a pas produit les solides engagements financiers qui permettraient aux pays en développement de parvenir à un développement durable.

44. Le représentant de Cuba souligne les problèmes dus aux faibles montants de l'aide publique au développement, à la persistance de la dette extérieure et au manque d'accès aux nouvelles technologies, et il renouvelle les propositions formulées par sa délégation à Johannesburg tendant à générer des ressources supplémentaires pour le développement. Ces propositions visent la création d'un impôt pour le développement, l'annulation de la dette extérieure des pays en développement, l'allocation de la moitié des sommes consacrées aux dépenses militaires à un fonds pour le développement durable et le respect immédiat par les pays développés de leurs engagements en matière d'aide publique au développement.

45. **M. Hidayat** (Indonésie), prenant la parole au nom des pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), dit qu'il ne faut épargner aucun effort pour mettre en œuvre les engagements pris à Johannesburg. Il se félicite de l'intention qui y a été manifestée de remédier au déclin de l'aide publique au développement et de l'adoption de moyens novateurs en vue de mobiliser des ressources financières nouvelles et additionnelles.

46. Insistant sur le rôle vital des organisations régionales et internationales dans l'élaboration de programmes et d'activités en faveur du développement durable, le représentant de l'Indonésie dit que les pays membres de l'ANASE ont mis au point plusieurs stratégies et programmes en ce sens dans le cadre de diverses initiatives régionales.

47. La mise en place de partenariats entre les gouvernements des grands groupes et des organisations intergouvernementales constitue une façon originale de multiplier les activités et les ressources consacrées au développement durable. Toutefois, ces initiatives ne sauraient dégager les gouvernements de leurs responsabilités. M. Hidayat salue le rôle joué par la Commission du développement durable dans la coordination à un niveau élevé de l'examen et du suivi des décisions des grandes conférences des Nations Unies.

48. M. Hidayat rappelle qu'il faudrait renforcer les dispositifs institutionnels et les capacités aux niveaux national, sous-régional et régional, afin de faciliter une intégration équilibrée des dimensions économique, sociale et environnementale du développement. L'élan créé lors du Sommet doit être maintenu. Il importe d'encourager la participation de haut niveau à la prochaine session de fond de la Commission du développement durable et de réfléchir à des mesures originales qui pourraient rationaliser le fonctionnement de la Commission.

49. **M. Gallegos Chiriboga** (Équateur) dit que le Sommet de Johannesburg a réaffirmé, au niveau politique le plus élevé, l'attachement de la communauté internationale à l'objectif du développement durable. Les transformations de l'économie mondiale n'ont pas créé de vraies opportunités. Au contraire, on constate une tendance croissante à la marginalisation et à l'exclusion sociale, une dégradation continue de l'environnement et une pression persistante sur les ressources naturelles et les services environnementaux.

50. Pour relever le défi d'une réelle intégration des politiques de développement durable, il faut assumer ses responsabilités non seulement aux niveaux national et régional, mais aussi face aux problèmes mondiaux, conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées. Il est crucial, à cet égard, d'exécuter les mandats prévus au chapitre XI du Plan de mise en œuvre et de donner un rôle central à la

Commission du développement durable. L'ONU et le système multilatéral en général devraient canaliser et mobiliser les énergies et les ressources de la communauté internationale pour relever les défis mondiaux.

51. **M. Gamaleldin** (Égypte) dit que sa délégation souhaite s'associer à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

52. Le Sommet mondial a été le cadre de nombreux accomplissements. Il a notamment permis de réaffirmer la place centrale d'Action 21 et des principes de Rio et a montré la volonté de la communauté internationale de passer de la formulation des politiques à leur application; il a fait siens les objectifs du Millénaire en matière de développement et réaffirmé le principe fondamental des responsabilités communes mais différenciées; et il a permis d'adopter une stratégie multiple d'élimination de la pauvreté. Le Plan de mise en œuvre ne précise toutefois pas comment les objectifs fixés à Johannesburg seront atteints, combien cela coûtera, d'où viendront les moyens financiers nécessaires, qui fera quoi et de quelle manière et comment l'on mesurera les progrès accomplis. Au lieu de cela, c'est une approche procédurière de la coopération internationale qui a prévalu; cette approche qui met l'accent sur le respect des règles, la responsabilité civile, la répression et la mise en place de mécanismes de règlement des conflits. Les pays du Nord ont tenté de façon systématique d'échapper à leurs engagements internationaux antérieurs sur les moyens nécessaires à la mise en œuvre du Plan.

53. Pour réaliser un développement durable, il faudra une plus grande cohérence au niveau national, des engagements concrets, une ferme volonté politique de la part de la communauté internationale d'appuyer les pays en développement, et un cadre institutionnel favorable. Tous les pays sont en train de préparer la mise en œuvre des textes adoptés à Johannesburg et réfléchissent aux moyens d'intégrer les résultats du Sommet dans leur plan national de développement. La communauté internationale doit assumer ses responsabilités et mettre à leur disposition les moyens nécessaires à la mise en œuvre. Les ressources annoncées à la Conférence internationale sur le financement du développement doivent être liées à la réalisation d'objectifs précis du Sommet. Il ne pourra pas y avoir de développement durable si le système commercial multilatéral ne devient pas, pour les pays

en développement, le principal moyen de mobiliser les ressources nécessaires à leur développement. Il faudra aussi trouver le moyen d'améliorer l'ensemble des institutions internationales et régionales au service du développement durable. La communauté internationale doit évaluer l'expérience des 10 dernières années afin de ne pas répéter les erreurs du passé et de reproduire ses succès.

54. **M. Singhara Na Ayudhaya** (Thaïlande) dit que sa délégation souscrit aux déclarations faites par le Venezuela au nom du Groupe des 77 et par l'Indonésie au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

55. L'un des principaux résultats du Sommet mondial est d'avoir fixé des objectifs assortis d'échéances. Toutes les nations et toutes les parties prenantes doivent travailler en partenariat pour atteindre ces objectifs et honorer les engagements qu'elles ont pris, tout en respectant le principe des responsabilités communes mais différenciées. La Thaïlande appelle elle aussi à une mise en œuvre rapide du chapitre du Plan de mise en œuvre de Johannesburg qui concerne l'apport de ressources financières nouvelles et additionnelles aux pays en développement. Le renforcement des capacités est tout aussi important; la communauté internationale, les organisations internationales compétentes et les pays développés devraient apporter un plus grand appui au renforcement des capacités et au progrès de la science et de la technologie dans les pays en développement.

56. Malgré l'exposition subite de la Thaïlande aux forces de la mondialisation du fait de son intégration rapide dans l'économie mondiale, ce pays s'efforce de respecter les engagements pris en vertu d'Action 21. La Thaïlande a intégré Action 21 dans les politiques et programmes de son plan de développement national économique et social pour 2002-2003. L'un des aspects les plus remarquables de ce plan est sa philosophie d'« économie de suffisance », qui encourage les habitants à adopter un mode de vie durable, en harmonie avec les ressources locales et les connaissances et la sagesse locales. Cette philosophie guidera la Thaïlande dans la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de Johannesburg.

57. **M. Mizukami** (Japon) rappelle que, lors du Sommet mondial, le Japon a insisté sur l'importance de partager les stratégies, les responsabilités, les données d'expérience et l'information à l'échelle mondiale,

selon un principe qu'il a appelé « partenariat de partage mondial » pour le développement durable. Il importe de prendre des mesures concrètes pour appliquer les textes adoptés à ce sommet. Le Japon a déjà lancé l'Initiative Koizumi, qui privilégie le développement des ressources humaines et l'adoption de mesures concrètes en faveur du développement durable. Il l'appliquera avec rigueur.

58. Le Plan de mise en œuvre recommande que l'Assemblée générale envisage de proclamer une décennie pour l'éducation en vue du développement durable, à partir de 2005, conformément à une proposition du Japon. Ce pays a donc décidé de soumettre un projet de résolution sur la question pendant la session en cours. L'objectif du projet de résolution est de préparer le lancement de la décennie. En plus de proposer que l'Assemblée générale déclare la période de 10 ans commençant le 1^{er} janvier 2005 Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable, le projet de résolution japonais propose que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) soit désignée organe responsable de la promotion de la Décennie et de l'élaboration d'un projet de programme d'application international, et que les gouvernements soient invités à envisager d'inclure dans leurs plans nationaux en matière d'éducation des mesures concrètes permettant de donner effet à la Décennie. Le Japon souhaite que ce projet de résolution soit adopté par consensus, avec le plus grand nombre de coauteurs possible. Il sollicite donc la compréhension et l'appui des autres États Membres.

59. Les Gouvernements japonais et indonésien, en collaboration avec leurs partenaires, ont lancé le Partenariat asiatique de foresterie, un projet de type 2, pendant le Sommet de Johannesburg. L'objectif de ce partenariat est d'encourager une gestion durable des forêts en Asie. Le Gouvernement japonais, le Gouvernement indonésien, le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) et Nature Conservancy ont organisé une première réunion de promotion du partenariat à Tokyo, le 11 novembre 2002.

60. L'eau est indispensable à la vie des êtres humains et à la préservation des écosystèmes. Les participants au Sommet de Johannesburg ont donc décidé de réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de personnes qui ne sont pas en mesure d'avoir accès à une eau potable ou n'ont pas les moyens financiers de s'en procurer

ainsi que la proportion de celles qui n'ont pas accès à l'assainissement de base. Conscient de l'importance de l'eau, le Japon se prépare au troisième Forum mondial sur l'eau et à la Conférence ministérielle sur le sujet qui se tiendront en mars 2003. Le Japon invite les États Membres à participer activement pour faire en sorte que ces événements aient des résultats positifs dans le cadre du suivi du Sommet.

61. **M. Nobs** (Suisse) dit que la Suisse se félicite particulièrement que le Sommet mondial ait abouti aux résultats suivants : des accords sur de nouvelles cibles, de nouveaux objectifs et des programmes de travail spécifiques dans les domaines des substances chimiques, de la biodiversité, des modes durables de production et de consommation, ainsi que de l'accès à l'eau et à l'assainissement; l'affirmation que la bonne gouvernance, une participation plus active de la société civile, l'égalité des sexes, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que la diversité culturelle, sont des conditions essentielles pour un développement durable; l'appel urgent lancé à tous les pays pour qu'ils ratifient le Protocole de Kyoto et l'annonce par plusieurs délégations qu'elles sont en train de ratifier cet important instrument; et le lancement d'initiatives de partenariat, notamment le Partenariat international pour le développement durable des régions montagneuses.

62. La Suisse est satisfaite des décisions prises pendant le Sommet et est déterminée à contribuer à leur mise en œuvre. Un suivi intégré de la Déclaration du Millénaire, des principales conférences organisées sous l'égide des Nations Unies et du Sommet de Johannesburg est indispensable. La Suisse se félicite également de la décision prise pendant le Sommet qui tend à renforcer le dispositif institutionnel actuel pour le développement durable, et notamment à renforcer le Conseil économique et social et la Commission du développement durable en leur qualité de principaux organes des Nations Unies chargés du développement durable.

63. La Commission du développement durable étant le principal organe des Nations Unies pour le dialogue sur le développement durable, ses travaux devraient porter sur des problèmes globaux plutôt que sur des questions déjà traitées par les instances plus spécialisées. La Commission devrait participer au suivi du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Elle devrait également participer à la mise en œuvre des partenariats existants, fournir un cadre pour de

nouveaux partenariats, suivre le dialogue entre parties prenantes et s'inspirer de lui dans ses propres débats sur les initiatives de partenariat.

64. Pour garantir un développement durable, il faudra adopter une stratégie basée sur les écosystèmes face aux problèmes relatifs à l'eau douce. Tout doit être fait pour atteindre le nouvel objectif consistant à réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'assainissement. S'agissant des activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Suisse souscrit pleinement à la décision prise lors du Forum mondial des ministres de l'environnement tendant à renforcer la gouvernance écologique internationale. Il importe de faire en sorte que le PNUE soit en mesure de fournir les orientations et les moyens financiers nécessaires. La Suisse est attachée à une politique forestière à long terme et donnant des résultats concrets. Elle appuie donc pleinement les activités du Forum des Nations Unies sur les forêts et des autres institutions compétentes. Le processus consacré aux forêts devrait imprimer un nouvel élan à la mise en œuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts (GIF/FIF).

65. **M. De Villiers** (Organisation mondiale du tourisme) dit que l'Organisation mondiale du tourisme a indiqué à de nombreuses reprises que le tourisme devrait être mis de façon plus efficace au service de la lutte contre la pauvreté et de la préservation du patrimoine naturel et culturel mondial. Le tourisme a malheureusement été ignoré dans la plupart des stratégies de réduction de la pauvreté des organismes internationaux d'aide et de développement, bien que de nombreux pays en développement disposent d'un avantage comparatif dans ce domaine. Cette attitude est toutefois en train de changer et le tourisme est de plus en plus apprécié en tant qu'instrument de développement. Bien qu'Action 21 ne comporte pas une seule référence au tourisme, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et le Programme d'action de Bruxelles font mention du tourisme viable.

66. L'Organisation mondiale du tourisme a répondu de plusieurs façons au défi qui se présentait. Un code mondial d'éthique pour le tourisme a été négocié et approuvé à l'unanimité par les États membres en 1999, et l'Assemblée générale des Nations Unies en a pris note avec intérêt en 2001. Suite à la décision de l'Assemblée générale de proclamer 2002 Année

internationale de l'écotourisme, l'Organisation mondiale du tourisme a organisé, en collaboration avec le PNUE, un Sommet mondial de l'écotourisme à Québec en mai 2002, avec la participation de plus de 1 200 délégués originaires de 132 pays. Le principal résultat du Sommet de l'écotourisme a été la Déclaration de Québec (A/57/343), qui contient des directives et des recommandations importantes pour le développement durable de l'écotourisme, déclaration qui a été présentée au Sommet mondial pour le développement durable. Par ailleurs, l'Organisation mondiale du tourisme a lancé à Johannesburg, en collaboration avec le Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), un projet désigné en anglais par le sigle ST-EP, qui crée un nouveau mécanisme institutionnel chargé de jeter un pont entre le tourisme viable et l'élimination de la pauvreté d'une part et un dispositif spécialisé dans le financement, la recherche et les projets concrets d'autre part. L'Organisation mondiale du tourisme et la CNUCED ont également créé un groupe de travail chargé d'aider les pays en développement à profiter des négociations conduites dans le cadre du Programme de développement de Doha pour tirer le meilleur parti possible de leur avantage comparatif en matière de tourisme.

67. L'Organisation mondiale du tourisme attend avec intérêt la conclusion, en 2003, du processus lancé par la résolution 2002/24 du Conseil économique et social en vue de la convertir en institution spécialisée des Nations Unies. Cela permettrait de renforcer la coopération qui existe déjà entre l'Organisation et plusieurs institutions spécialisées des Nations Unies et ferait avancer la réalisation des objectifs décrits dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et dans le Programme d'action de Bruxelles.

68. **M. Langmore** (Organisation internationale du Travail) dit que l'Organisation internationale du Travail (OIT) se félicite que la Déclaration et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg reconnaissent le rôle crucial que les emplois générateurs de revenu qui se conforment à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail constituent un instrument essentiel d'élimination de la pauvreté. L'OIT continuera, par le biais de son programme en faveur de conditions de travail décentes et de son programme mondial pour l'emploi, à préconiser au niveau des pays des mesures de soutien à l'emploi, aux revenus et à un travail décent; elle collabore également

avec l'initiative de réseaux d'emploi pour les jeunes du Secrétaire général, qui réunit l'ONU, la Banque mondiale et l'Organisation internationale du Travail.

69. Le Comité de l'emploi et des politiques sociales du Conseil d'administration de l'OIT examinera, à sa prochaine réunion, la suite donnée au Sommet de Johannesburg, en particulier en ce qui concerne l'emploi, un travail décent, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et les normes de l'OIT pour l'élimination de la pauvreté; le rôle que pourraient jouer l'OIT et ses composantes pour faciliter la transition à des modes de consommation et de production plus durables; et la poursuite des activités menées depuis Rio pour améliorer la capacité des organisations syndicales et patronales de l'OIT à faire face directement aux problèmes de développement durable.

70. La Commission mondiale de l'OIT sur la dimension sociale de la mondialisation examinera elle aussi le suivi du Sommet de Johannesburg. Elle envisagera probablement des moyens d'accroître rapidement les possibilités d'emploi et de croissance de la productivité, d'améliorer les normes du travail, de réduire l'écart croissant entre les revenus, de rendre l'environnement international plus propice au développement et de s'attaquer au déficit démocratique mondial. L'Organisation internationale du Travail trouve extrêmement important d'harmoniser ses activités de suivi du Sommet de Johannesburg avec les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, tout en reconnaissant sans peine que les textes issus du Sommet de Johannesburg vont bien au-delà des objectifs de réduction de la pauvreté pour le Millénaire et comprennent de nombreux engagements importants de la part des pays industrialisés ainsi que des recommandations de mesures à prendre par ces pays qui nécessitent un suivi de l'OIT et de ses diverses composantes.

La séance est levée à 13 heures.